

lui avaient été adjoints pour l'enquête (1). Les commissaires théologiens, de leur côté, mirent devant les autorités ecclésiastiques du diocèse, un rapport du résultat de leurs propres investigations ; la plus grande partie des informations contenues dans ce rapport a dernièrement été rendue publique par M. H. Van Looy (2). Pour ceux qui ne croient pas au surnaturel, l'ouvrage du Dr. Lefebvre est, de sa nature, le plus acceptable ; mais pour tous les autres lecteurs, les deux ouvrages sont également dignes d'une lecture attentive. Je ferai, en conséquence, usage des deux introduisant occasionnellement quelques circonstances additionnelles dont j'ai été moi-même un témoin oculaire. Un autre homme de l'art, le Dr. Imbert, professeur de médecine à Clermont, en France, a écrit professionnellement sur le cas de Louise ; il exprime son entière conformité de vues avec le Dr. Lefebvre, dont il établit la solidité des conclusions par un examen des plus minutieux du cas dans tous ses détails.

Beaucoup d'autres docteurs, aussi, ont écrit sur le cas dans différents papiers-nouvelles ou dans des publications médicales, mais de tous ceux qui furent présents à quelque partie de l'enquête, aucun n'a jamais nié ou mis en question un seul fait, une seule circonstance de toutes celles que je placerai sous les yeux de mes lecteurs. Cette concordance de témoignages est d'autant plus remarquable, qu'on a pu reconnaître, en plus d'une circonstance, qu'une certaine disposition à nier les faits ne faisait pas défaut, s'il eût été possible d'user de ce moyen. Mais il saute aux yeux de tous qu'avec toutes les facilités qui ont été librement accordées pour examiner le cas, aucun rapport, qui n'aurait pas été d'accord avec les faits, n'aurait pu être produit avec quelque espérance d'obtenir croyance.

Car, comme l'admission était accordée, comme chose qui va sans dire, à tous les hommes de science, chaque avancé relativement au cas aurait pu être amené à être vérifié par l'observation personnelle, dans chacun des vendredis suivants, et ses auteurs exposés à une condamnation publique, s'il n'eût été en accord avec les faits.

Mais il faut revenir à Louise.

Le 8 Mai, 1868, le sang coula, comme on l'a rapporté, de ses mains, de ses pieds, de même que de son côté. Depuis cette date, plusieurs centaines de vendredis ont passé, et à

(1) *Louise Latou, sa vie, ses crises, ses stigmates.* Louvain 1872.

(2) *Biographie de Louise Latou.* Bruxelles (Vromant) 1873.